|  |
| --- |
| Dr Jean PRICE-MARS [1876-1969]médecin, ethnographe, diplomate, homme d'État, pédagogue,philosophe, essayiste et écrivain haïtien(1954)“Puissance de la foi religieusechez les nègres de Saint-Dominguedans l'insurrection généraledes esclaves de 1791 à 1803.”**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**CHICOUTIMI, QUÉBEC<http://classiques.uqac.ca/> |



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l’Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.



<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

**Politique d'utilisation
de la bibliothèque des Classiques**

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l’autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.

- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue

Fondateur et Président-directeur général,

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi

Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com

Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

À partir de :

Dr Jean Price-Mars

**“Puissance de la foi religieuse chez les nègres de Saint-Domingue dans l'insurrection générale des esclaves de 1791 à 1803.”**

In : *Revue d'histoire des colonies*, tome 41, n° 142, premier trimestre 1954. pp. 5-13.



Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

Édition numérique réalisée le 13 octobre 2020 à Chicoutimi, Québec.



Dr Jean PRICE-MARS [1876-1969]

médecin, ethnographe, diplomate, homme d'État, pédagogue,
philosophe, essayiste et écrivain haïtien

“Puissance de la foi religieuse chez les nègres
de Saint-Domingue dans l'insurrection générale
des esclaves de 1791 à 1803.”



In : ***Revue d'histoire des colonies***, tome 41, n° 142, premier trimestre 1954. pp. 5-13.

**Note pour la version numérique** : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l’édition papier numérisée.

[5]

Dr Jean PRICE-MARS [1876-1969]

médecin, ethnographe, diplomate, homme d'État, pédagogue,
philosophe, essayiste et écrivain haïtien

“Puissance de la foi religieuse chez les nègres
de Saint-Domingue dans l'insurrection générale
des esclaves de 1791 à 1803.”

In : ***Revue d'histoire des colonies***, tome 41, n° 142, premier trimestre 1954. pp. 5-13.

Foi religieuse ? Mais de quelle religion s'agissait-il ? Était-ce la religion chrétienne et principalement la catholique, apostolique et romaine ? la mahométane ? ou l'une des variantes de l'animisme ?

Autant de questions préjudicielles qu'il convient d'examiner avant tout propos sur le sentiment religieux des nègres de Saint-Domingue.

On sait que la propagation de la foi chez les sauvages, fut la justification formelle de l'esclavage des temps modernes. Il fallait sauver les âmes, disait-on, vouées à la damnation éternelle dans les pays qui n'ont pas été touchés par les grâces de la révélation. L'Afrique, voisine de l'occident chrétien, était le continent tout désigné pour être l'objectif de cette nouvelle croisade comme autrefois on partit à la conversion armée des infidèles. Mais en fin de compte, l'idéal mis en panache n'était que le camouflage d'un mouvement plus matérialiste.

En fait, la traite négrière telle qu'elle s'est pratiquée entre le XVIIe et le XVIIIe siècle fut la conséquence de deux événements [6] capitaux : d'abord, le développement, graduel des ressources agricoles du nouveau monde et, ensuite, la révolution industrielle qui en fut l'une des résultantes en Europe.

On se souvient que la culture du coton dans la zone méridionale des États-Unis de l'Amérique duNord avait provoqué un tel accroissement de richesses que l'exploitation de « l'or blanc » suscita une augmentation proportionnelle de la main-d'œuvre. Par ailleurs, dans l'Amérique du Sud notamment au Brésil, dans les îles ensoleillées de la mer des Caraïbes, à la culture du tabac et de l'indigo avait succédé celle plus rémunératrice de la canne à sucre. Il advint que l'industrie sucrière comme celle du tissage produisit le même appel de main-d'œuvre.

De part et d'autre, l'ouvrier blanc ou autochtone se révéla insuffisant ou inadéquat à la tâche. Ce fut alors que l'on se tourna vers le réservoir de l'Afrique noire où il y avait toujours eu une abondante réserve d'hommes dont l'endurance au travail de la terre était connue par leur adaptation millénaire aux conditions du milieu tropical. On tabla donc sur la robustesse de ces éléments et sur leur capacité physique de résistance alliée à leur grande docilité pour en faire un intense recrutement.

Dès lors, la traite négrière s'organisa sut une très large échelle.

Elle suscita l'ardente compétition des principales puissances européennes du moment : la France, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal qui mirent, en branle des flottes considérables pour drainer le « bois d'ébène » des côtes d'Afrique.

Ainsi la zone tropicale des Amériques se peupla d'un immense contingent d'hommes noirs évalué à plusieurs millions et venus de toute part du vieux continent depuis le cap Blanc jusqu'au cap de bonne Espérance. La traite se concentra surtout sur la côte occidentale, dans le golfe de Guinée drainant la marchandise fort loin dans l'hinterland lorsqu'elle se raréfiait sur la zone côtière.

La France entre toutes les nations se distingua par les activités de sa flotte négrière fournie principalement par les villes de Nantes, de Bordeaux, du Havre, etc. Au rythme annuel de trente mille unités, à un moment donné, elle transporta dans sa colonie de Saint-Domingue une niasse considérable de [7] noirs dont le nombre s'éleva à plus de 500.000 selon la dernière statistique de l'intendant de Marbois en 1788.

Il est évident que cette dense communauté de travailleurs serviles sur une aire étroite de 27.000 km2 posait de multiples problèmes aussi bien matériels que culturels d'autant plus que le prétexte avoué de l'esclavage était la conversion des païens au christianisme. Ainsi, naquit l'Edit du Roi connu sous la dénomination de Code Noir en 1685 dont l'économie consistait à règlementer et à « maintenir la discipline de l'Église catholique, apostolique et romaine et à légaliser « l'état et la qualité des esclaves » dans les îles françaises de l'Amérique.

Entr’autres obligations péremptoires, l'Edit en son article 2 prescrivait que *«*tous les esclaves qui seront dans nos îles, seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine. Enjoignons aux habitants qui achètent des nègres nouvellement arrivés d'en avertir dans huitaine au plus tard les gouverneur et intendant des dites îles à peine d'amende arbitraire, lesquels donneront les ordres nécessaires pour les faire instruire et baptiser dans le temps convenable ».

« Art. 3). — Interdisons tout exercice public d'autre religion que la catholique, apostolique et romaine. Voulons que les contrevenants soient punis comme rebelles et désobéissants à nos commandements. Défendons toutes assemblées pour cet effet, lesquelles nous déclarons conventicules, illicites et séditieuses, sujettes à la même peine qui aura lieu même contre les maîtres qui les permettront et souffriront à l'égard de leurs esclaves. »

En ces deux articles, se trouve contenu l'essentiel du prosélytisme religieux qui domina l'esclavage de la multitude noire de Saint-Domingue. L'Africain à peine débarqué du vaisseau négrier, acheté par le colon, embrigadé dans son troupeau d'esclaves, était baptisé d'office afin que maître et esclave obtempérassent aux injonctions légales. Donc, à la condition physique de la servitude se joignit la pression spirituelle qui prétendait faire du nègre l'adepte d'un nouveau credo.

Mais quelle pouvait être la valeur effective d'une telle conversion ? Nulle et de nul effet dans la plus grande partie des cas.

Certes, le néophyte paraissait heureux de la nouvelle investiture dont il était l'objet. Car la cérémonie du baptême lui [8] valait le bénéfice de quelques heures de liberté au cours desquelles il pouvait se livrer à des beuveries et autres festivités en compagnie de son parrain et de sa marraine d'occasion. Et puis, le conformisme social ne l'auréolait-il pas d'une certaine distinction dont l'estampille était précisément le titre de « chrétien » qu'il venait de recevoir par la cérémonie du baptême encore que, cependant, il put être raillé par les nègres créoles qui seraient trop prompts à le désigner sous le sobriquet de « baptisés debout » en opposition à ceux qui, nés dans la colonie avaient reçu cette consécration peu après leur naissance.

En fait, cette conversion officielle et forcée revêtait aux yeux des néophytes le caractère d'une simple formalité qui n'engageait nullement leur conscience. Aussi bien, s'empressaient-ils souvent de renouveler leur baptême autant de fois qu'ils en avaient l'opportunité puisqu'il leur procurait autant de fois l'occasion de jouir de quelques moments de liberté. Ce n'était donc qu'une caricature de conversion qui témoignait du peu d'emprise que la cérémonie avait exercé sur leurs aines. Celles-ci restaient imprégnées de leur attachement à la religion fondamentale de leur pays d'origine.

Et quelle était la nature de cette religion ?

La réponse à cette question paraît d'une extrême simplicité puisque depuis si longtemps que nous sommes en contact avec l'Afrique, nous nous sommes accoutumés à appeler « fétichisme » à peu près toutes les manifestations religieuses des habitants noirs du vieux continent. Pourtant, de nos jours, l'ethnographie a révélé que rien n'est plus complexe que de démêler le sens et le symbolisme non pas de la religion mais des religions noires.

S'il est vrai comme le prétend l’*Encyclopédie Catholique* que « d'un bout à l'autre de l'Afrique, nous trouvons submergés sous une masse plus ou moins confuse de superstitions, les idées essentielles de ce qui a été regardé comme la religion primitive à savoir un dieu invisible, maître de toute chose et organisateur du monde, la survivance de l'âme humaine sous une forme plus ou moins clairement définie, de temps à autre, l'idée d'une récompense ou d'une punition dans l'autre inonde, l'existence et l'activité des esprits, quelques-uns bienfaisants, d'autres malfaisants aux humains, le sacrifice, la prière, le besoin d'adorer [9] la nature sacrée d'un fruit, d'un arbre ou d'un animal, le devoir de s'abstenir de certaines actions, de pratiquer le « self-restraint », l'idée du péché, le pouvoir donné à l'homme de se racheter de ses fautes, etc. La somme totale — et la liste pourrait être allongée — de ces témoignages plus ou moins clairs, distincts ou épars, recueillis de tribus d'origine différente qui peuvent ne s'être jamais rencontrées pendant des siècles, nous laisse convaincus qu'à l'origine de la formation de la race noire, il y avait des croyances et des pratiques communes, comme il s'en est trouvé aux origines de chaque race humaine et sur quoi repose le christianisme lui-même comme nous l'avons aujourd'hui », si ce témoignage rejoint celui naguère exprimé par Mgr Leroy dans son livre sur *La Religion des Primitifs,* à savoir que « tous les fils d'Adam en quelqu'état de misère qu'ils soient maintenant ou qu'ils aient été jadis, ont reçu la semence de la parole divine sous la forme d'une ou des révélations primitives et si pour appuyer cette proposition théologique Mgr Leroy invoque le texte de l'Épître de saint. Paul aux Hébreux (Cap. I, vers. I et II) : « Multi farium multisque modis... »

« Ayant plusieurs fois et de plusieurs manières parlé jadis aux pères par les prophètes,

« Dieu, en cette fin des jours nous a parlé par le Fils qu'il a institué héritier de tout, par lequel il a créé les mondes... », si, enfin, l'Église catholique apostolique et romaine a pris cette position pour expliquer la diversité des symboles par quoi la pensée africaine exprime sa religion, l'étiquette de fétichisme que l'on s'obstine à coller à cette religion est aussi inepte qu'inadmissible.

Et voici qu'en dehors de toute interprétation doctrinale, les investigations scientifiques récentes ont mis en lumière que dans certaines parties de l'Afrique noire, chez les Bantous comme chez les Dogon ou les Bambara, par exemple, ces populations « vivent une cosmogonie, une métaphysique, une religion qui les met à la hauteur des peuples antiques et que la christologie elle-même étudierait avec profit » [[1]](#footnote-1).

Tous ces faits, toutes ces remarques, toutes ces observations nous amènent à conclure que lorsque le légalisme du [*Code noir*](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/030168016) [10] obligea les nègres débarqués à Saint-Domingue à recevoir d'office la consécration du baptême et à s'en prévaloir d'une façon ostentatoire, ils accomplissaient tout, à la fois un geste d'imitation collective et une mimique spectaculaire de prestige qui laissaient inentamée la fidélité à leur dieu intérieur. Et ce fut pourquoi pendant tout le cours de la lourde servitude séculaire, on a vu se développer dans la masse des esclaves un culte secret, obscur et mystérieux : le vodou.

Il exerçait, une attirance singulière sur la multitude des ateliers parce qu'il se célébrait au fond des bois et avait pour prêtres les leaders du marronnage. Il prêchait la désertion des ateliers, la haine du colon et le sabotage des habitations. Il préconisait l'emploi du poison pour la destruction du bétail et provoquait la terreur dans tout le milieu colonial. Il sonnait le rappel dans les nuits obscures par l'écho des tambours dont les sons nostalgiques et lointains invitaient les adhérents à des réunions clandestines et rituelles. Il produisait de ce fait la plus redoutable frayeur sur les colons et détermina l'autorité à prendre contre son influence les plus sévères mesures d'interdiction et de répression.

Mais, en somme, quel était ce culte du vodou et de quelle partie de l'Afrique provenait-il ?

Moreau de Saint-Méry qui a donné la description restée classique d'une cérémonie du vodou colonial en a fait un culte ophiliâtrique puisque ce fut autour d’une caisse contenant une couleuvre (probablement une variété de boa) que les adeptes du culte venaient exercer le ritualisme de leurs croyances en consultant le dieu sur leurs affaires et eu lui rendant hommages de révérence et d’adoration.

Il est possible que cette modalité du ritualisme fût exacte. Mais par delà ce symbolisme matérialisé par la couleuvre, il y avait quelque chose d'autre et de transcendant qui a été mis en relief par l'ethnographie moderne en ce qui concerne le culte des animaux, des objets matériels, des forces naturelles, etc. Dans l'espèce dont il s'agit et quoiqu'il apparut, ce ne fut pas la couleuvre que le fidèle vodouisant adorait mais ce qu'elle représentait à ses yeux de flexible, de mouvant, de fluide voire d'impalpable comme l’arc-en-ciel ou la fumée. (Herskovitz). Et si ce symbolisme est commun à une très grande partie de l'Afrique noire, il caractérise particulièrement [11] la Haute-Guinée où est localisé le royaume du Dahomey dont le vodou fut la religion nationale.

N'est-il pas vrai qu'au XVIIe siècle, en 1658, le Roi d'Arda, Toxonou, envoya un ambassadeur nommé Bans accompagné d'un domestique à Philippe IV d'Espagne pour que le monarque espagnol déléguât à la Cour du souverain africain une mission d'évangélisation. À quoi la Cour d'Espagne consentit volontiers. Ainsi douze capucins partirent de Cadix en novembre 1659 et atteignirent Arda en janvier 1660. Pour accomplir leur haute mission, les capucins, aidés de Bans et de son compagnon traduisirent en langue fonu un catéchisme qui contenait les principes fondamentaux de la religion catholique, apostolique et romaine.

N'est-il pas suggestif que dans ce catéchisme le vocable « Dieu » ait été traduit en celui de « *Vodu »*. Ainsi dans la traduction du *Credo,* nous trouvons la formule ci-après :

Texte espagnol : *Credo en Dios padre*

Texte fon : *Midiq, Vodu, mitome...*[[2]](#footnote-2)

Donc, il ressort de cette relation historique, que le vodou au lieu d'être assimilé à une simple superstition fut bel et bien considéré au XVIIe siècle comme l'expression d'une croyance religieuse dotée de son interprétation cosmogonique et certainement aussi de son ritualisme propre.

Eh bien, ce furent les adeptes du vodou transportés à Saint-Domingue qui, par un travail d'organisation en profondeur, rallièrent à eux tous les nègres à quelque dénomination cultuelle qu'ils appartinssent. Ce furent eux qui insufflèrent le sentiment de l'insubordination et de la révolte contre le régime colonial et, lorsque à la faveur de la Révolution, les disputes et les chocs des factions, les oppositions d'intérêts, les heurts de classes amenèrent l'insurrection générale des esclaves en 1791, le facteur des croyances religieuses joua un rôle de capitale importance dans l'ardeur et le fanatisme des révoltés.

Les premiers leaders des masses noires se firent tout à la fois des chefs militaires et des conducteurs religieux qui se disaient inspirés du ciel. Ainsi peu avant que se déchaînât l'ouragan, le 17 août 1791, Boukman, l'un des instigateurs les plus intrépides de la révolte, assembla un certain nombre de conjurés [12] au Bois Caïman, sur l'habitation Lenormand de Mézy, à quelque vingtaine de kilomètres du Cap Français. Là, avant qu'une prêtresse égorgeât le sanglier de sacrifice, Boukman leva la dextre et invoqua l'aide de la providence dans les termes suivants :

Bon Dié qui fait soleil

Qui clairé nous en haut,

Qui soulevé la mer,

Qui fait l'orage gronder,

Bon dié là, z’autres tendez,

Caché dans son nuage.

Et là li gardé nous.

Li vouai tout ça blancs fait.

Bon Dié mandé crime,

Et pa nous vlé bienfaits,

Mais Dieu là qui si bon

Ordonnez-nous vengeance.

Li va conduit nous,

Li baille nous assistance

Jetez portraits Dieu blanc

Qui soif d’leau dans yeux nous,

Coûtez la liberté qui nan coeur à nous tous !

Traduction :

« Le bon Dieu qui fait le soleil qui nous éclaire d'en haut, qui soulève la mer, qui fait gronder l'orage, entendez-vous, vous autres, le bon Dieu est caché dans les nuages. Là, il nous regarde et voit tout ce que font les blancs. Le Dieu des blancs commande des crimes, le nôtre sollicite des bienfaits. Mais ce Dieu qui est si bon (le nôtre, nous ordonne la vengeance. Il va conduire nos bras et nous donner de l'assistance. Brisez l'image du dieu des blancs qui a soif de nos larmes. Écoutez en Vous-mêmes l'appel de la liberté. »

Ainsi parla Boukman et dès le 22 août 1791, les nègres se ruèrent en trombe sur les fermes la torche et le glaive à la main. En peu de jours, les plus riches propriétés terriennes, les usines sucrières, les guidilveries, etc., furent la proie des flammes et réduites en monceaux de ruines. Et la multitude noire déferla vers les villes en hordes tumultueuses et dévastatrices. En vain, les troupes de la maréchaussée, les régiments métropolitains et autres défenseurs de la colonie essayèrent-ils d'endiguer ce [13] flot montant d'hommes en furie, on vit cette chose inouïe que ces pauvres gens, armés seulement de bâtons et de machettes, électrisés par les mots d'ordre de leurs chefs, se jeter sur les baïonnettes des soldats en criant : « vengeance ! vengeance ! » D'autres, se précipitèrent sur l'artillerie et enfoncèrent leurs bras dans la gueule des canons pour empêcher les projectiles d'en sortir en clamant : « les boulets sont de la poussière. » Et alors, on vit des amas de cadavres joncher le sol. Et ce furent des scènes du plus effroyable carnage. Et leurs chefs les entraînait au sacrifice en leur faisant accroire que morts en révoltés, ils iraient ressusciter tout à fait libres sur la terre d'Afrique.

Telle était la puissance de la foi en ces braves gens que de l'insurrection générale en 1791, ils aboutirent après 12 ans de luttes avec des alternatives de revers et de succès, de trêves et de reprises d'hostilités, à la guerre d'indépendance proprement dite où au dernier combat de la crête de Vertières, aux environs du Cap, le 18 novembre 1803, ils escaladèrent la côte en chantant leur marseillaise altière :

« Grenadiers à l'assaut,

Ça qui mouri

Zaffaire à yo !

Non point maman,

Nan point papa,

Grenadiers à l'assaut ! »

Traduction :

Grenadiers à l'assaut !

Tant pis pour ceux qui meurent.

Il n y a plus ni mère ni père.

Grenadiers à l'assaut !

Et ce fut dans une apothéose de pourpre et de gloire que les Nègres d'Haïti acquirent enfin le droit à l'Indépendance qu'ils proclamèrent le 1er janvier 1804 et dont leurs descendants viennent de commémorer le 150e anniversaire le 1er janvier 1954.

Dr Jean PRICE-MARS.

1. Cf. Marcel Griaule, *Dieu d'Eau.* [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir Henri Labouret et. Paul Rivet : *Le Royaume d'Arda et son évangélisation au XVIIe siècle,* p. 45. [↑](#footnote-ref-2)